



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFECTURE DU RHÔNE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION (PPRNI) DU MORGON ET DU NIZERAND

Par arrêté préfectoral n° DDT - SENR - 2024 - D129 du 30 juillet 2024  
la Préfète du Rhône a décidé de soumettre à enquête publique  
pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 4 novembre à 08h00 au  
mercredi 4 décembre 2024 à 17h00 inclus dans les formes prescrites par les  
articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'environnement  
l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon  
et du Nizerand sur les communes suivantes : Anse, Arnas, Cogny, Denicé,  
Frontenas, Gleizé, Lacenas, Lachassagne, Limas, Marcy, Montmelas-Saint-Sorlin,  
Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Rivolet, Theizé, Villefranche-sur-Saône,  
Ville-sur-Jarnioux

Le plan de prévention des risques naturels d'inondation analyse l'exposition des communes au risque inondation. Outil d'information pour les populations et les aménageurs, ce plan adapte la destination du foncier en fonction du niveau d'exposition aux risques et des enjeux en présence. Il vaut servitude d'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier dans les mairies listées ci-dessus aux horaires d'ouverture au public,
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pprni-morgon-nizerand/>,
- sur un poste informatique mis à disposition du public dans la mairie de Gleizé, aux horaires d'ouverture du public.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est la direction départementale des territoires du Rhône (DDT), service eau, nature et risques, 165 rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 LYON CEDEX 03, [ddt-risques@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-risques@rhone.gouv.fr).

L'enquête publique sera conduite par le commissaire enquêteur, Monsieur Gérard GIRIN, retraité, ingénieur environnement, et Monsieur Michel BOUNIOL, retraité de l'Éducation Nationale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement, le commissaire enquêteur sera remplacé par le suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence aux dates et dans les mairies suivantes :

Date	Lieu	Horaires
Le vendredi 8 novembre 2024	Lacenas	14h - 16h
Le mardi 12 novembre 2024	Arnas	14h - 17h
Le samedi 23 novembre 2024	Villefranche-sur-Saône	9h - 11h
Le lundi 2 décembre 2024	Gleizé	14h - 17h

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies des communes susvisées aux dates et heures d'ouverture de celles-ci dans le strict respect des protocoles sanitaires mis en place,
- par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur du PPRNi, à la mairie de Gleizé, siège de l'enquête. Elles sont tenues à disposition du public dans les meilleurs délais,
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pprni-morgon-nizerand/>,
- par courriel à l'adresse suivante : [pprni-morgon-nizerand@democratie-active.fr](mailto:pprni-morgon-nizerand@democratie-active.fr).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans l'ensemble des mairies susvisées ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Rhône, service eau, nature et risques, 165 rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 LYON CEDEX 03 : [ddt-risques@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-risques@rhone.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site des services de l'État dans le Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-et-Declarations-d-utilite-publique/Arretes-prefectoraux-d-ouverture-d-enquetes-publiques/Arretes-prefectoraux-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

Au terme de cette enquête publique, l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon et du Nizerand : Anse, Arnas, Cogny, Denicé, Frontenas, Gleizé, Lacenas, Lachassagne, Limas, Marcy, Montmelas - Saint- Sorlin, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Rivolet, Theizé, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral de la Préfète du Rhône.

Pour la Préfète du Rhône,  
La Préfète Secrétaire générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
Vanina NICOLI